

Alerte : Faux mods de Minecraft dans le Google Play

	Alerte : Faux mods de Minecraft dans le Google Play
---	---

Les chercheurs ESET® découvrent plus de 80 applications malveillantes sur Google Play® déguisées en mods[1] de Minecraft® et ayant généré pas loin d'un million de téléchargements.

Au total, les 87 faux mods ont donné lieu à 990 000 téléchargements avant d'être signalés par ESET les 16 et 21 mars 2017. Les applications répertoriées se divisent en deux catégories : le téléchargement de publicités (Android/TrojanDownloader.Agent.JL) et les fausses applications redirigeant les utilisateurs vers des sites Internet frauduleux (Android/FakeApp.FG).

Pour Android/TrojanDownloader.Agent.JL, ESET signale **14 fausses applications ayant causé 80 000 téléchargements, contre 910 000 installations pour les 73 applications malveillantes** agissant sous Android/FakeApp.FG. Comme elles ne disposent pas de fonctionnalités réelles et qu'elles affichent de nombreuses publicités agressives, les avis négatifs apparaissent clairement sur Google Play.

✖ ✖

Si un utilisateur a téléchargé des mods de Minecraft, il se peut qu'il ait rencontré l'une des 87 applications malveillantes. **Il est facile de reconnaître ce type d'escroqueries** : l'application ne fonctionne pas et un message apparaît avoir cliqué sur le bouton de téléchargement. Pour les fausses applications qui téléchargent des publicités, il n'y a pas non plus de fonctionnalités permettant de jouer et l'appareil continue d'afficher des publicités injustifiées. **Toutefois, comme l'application malveillante est capable de télécharger des applications supplémentaires sur des périphériques infectés, la charge utile responsable des annonces peut, par la suite, être remplacée par des malwares plus dangereux.**

Bien que ce qui suit ne soit pas encore entré dans les habitudes des Français, **les chercheurs ESET [NDLR : et Denis JACOPINI] rappellent qu'il est important d'équiper son téléphone portable avec une solution de sécurité efficace** et adaptée aux mobiles. Il n'y a pas que les ordinateurs qui peuvent être infectés par un logiciel malveillant. En 2016, ces derniers ont augmenté de 20% sur Android™. Une solution de sécurité pour mobile permet, au même titre que celle dédiée aux ordinateurs, de détecter et supprimer les menaces.

Si un utilisateur souhaite supprimer les menaces manuellement, il doit désactiver les droits d'administrateur du périphérique pour l'application et le module téléchargés en allant dans Paramètres -> Sécurité -> Administrateur de périphériques. Il suffit ensuite de désinstaller les applications en allant dans Paramètres -> Gestionnaire d'applications.

Si vous souhaitez plus d'informations notamment sur le fonctionnement de ces logiciels malveillants, nous vous invitons à cliquer [ici](#) ou à nous contacter pour une demande d'interview. Nous vous proposons également de visualiser cette courte vidéo qui montre **l'installation de l'une de ces fausses applications.**

[1] « Jeu vidéo créé à partir d'un autre, ou modification du jeu original, sous la forme d'un greffon qui s'ajoute à l'original, le transformant parfois complètement. » Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mod_\(jeu_vid%C3%A9o\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mod_(jeu_vid%C3%A9o))

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

✖

Réagissez à cet article